

LE SITE MT-DEVELOPPEMENT.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Le site propose comme une multitude d'autre un livret à un taux qui ne peut exister ! Proposer un livret d'épargne européen qui n'existe pas un rendement NET de 8.75 % est remarquable pour un site qui a 7 jours d'existence ! Cette arnaque qui est apparue en 2019 a généré la création de centaines de sites frauduleux. Ce rayon du supermarché de l'arnaque est abondamment garni. Entre les clones frauduleux de banques européennes et l'usurpation du nom de vraies sociétés étrangères à l'arnaque, le choix est vaste ! FUYEZ !!!



Le site internet

Il a été créé le 18/06/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/mt-developpement.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Il a 7 jours d'existence à la date de la première mise en ligne.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 62 53 44 68

Le numéro 01 62 53 71 88

Ils sont utilisés par un autre site frauduleux :

mt-developpement.com 01 62 53 44 68

conseils-asp.com 01 62 53 44 68

mt-developpement.com 01 62 53 71 88

conseils-asp.com 01 62 53 71 88

Nous publions l'enquête sur ce site frauduleux :

<https://adcfrance.fr/epargne/le-site-conseils-asp-com/>

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Loic GRANGER
- M. Eric MARCHAL

Les produits

Il est proposé un livret d'épargne européen au "modeste taux" NET de... 8.75 % !!!!

La performance est remarquable pour un site qui a 7 jours à la date de publication de et article.

Nous publions une partie de la présentation par les escrocs de ce "superbe" placement :

"Les avantages de notre Livret :

Taux d'intérêt attractif : Profitez d'un taux d'intérêt compétitif qui maximise le rendement de votre épargne a 8.75% Net annuel.

Sécurité et flexibilité : Vos fonds sont sécurisés tout en restant disponibles, vous permettant de les retirer sans pénalité en cas de besoin urgent.

Versements libres : Effectuez des dépôts à votre rythme, sans contrainte.

Gestion simplifiée : Suivez et gérez votre épargne facilement via notre plateforme en ligne sécurisée."

Ce n'est pas le seul livret. il est proposé un livret épargne + au taux nettement moins alléchant de 5.5 % !

Un petit détail est amusant. On ne sait pas si c'est brut ou net...

Nous publions le mail proposant ce produit aussi fictif que le premier :

[Le-mail-du-site-mt-developpement.pdf](#)

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société. elle est spécialisée dans le secteur d'activité des débits de boissons. nous avons eu du mal de croire qu'elle vendait des livrets européens !!! Nous conseillons aux escrocs de vérifier l'objet social... Amateurs !

Ce n'est pas le premier site où nous constatons que cette partie de l'arnaque est bâclée ou mal faite. Il est juste retenu le nom pour accrocher le badaud...

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

